

Lettre de l'accusateur public de Laval qui annonce le bon fonctionnement de la commission révolutionnaire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de l'accusateur public de Laval qui annonce le bon fonctionnement de la commission révolutionnaire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 362-363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34852_t1_0362_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Les Pyrénées Occidentales écrasent les vils fanatiques espagnols et donnent l'exemple aux Orientales.

La Vendée est purgée des infâmes brigands qui l'infestaient.

De toutes parts, j'entends les cris de la victoire.

Nous te la devons, génie sublime de la Liberté. Reçois, en ce jour, la continuation de notre hommage !

En célébrant ta gloire, nous t'exprimons notre reconnaissance.

Embrase de plus en plus nos cœurs de ton feu sacré ! Remplis celui de nos faibles enfants de ton amour ! Fais-les croître pour t'adorer, pour chérir, pour défendre la Constitution que tu nous as donnée pour notre félicité ! Imprime dans l'âme de notre jeunesse, prête à te servir, les sentiments de bravoure de ces volontaires intrépides (Détachement du 4^e bataillon de l'Hérault, commandé par le citoyen Perrin), que nous lui offrons pour modèles !

En t'aimant, la beauté nous devient plus chère, et la vieillesse plus respectable.

Resserre fortement les liens de l'Unité de la République ! Son indivisibilité te fera triompher dans tout l'univers.

Les peuples qui gémissent sous le sceptre de fer du despotisme, brûlent du désir de te posséder et de crier avec nous : Vive la Liberté ! Vive la République ! Vive la Montagne !

Ce discours a été vivement applaudi, et les cris de Vive la Montagne ont retenti de toutes parts.

Ensuite les citoyennes ont servi au pied de l'autel un repas frugal au vieillard, à la fin duquel il a versé à boire aux commissaires des différents corps qui ont porté avec lui une santé à la République triomphante !

On a chanté plusieurs hymnes à la Liberté, qui avaient été faits par des républicains de Josselin, pour célébrer cette fête; dans l'intervalle des hymnes, le détachement de l'Hérault, et la garde nationale de Josselin, qui avaient pris les armes, ont fait plusieurs décharges.

Les chants, toujours applaudis par les cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! ont été terminés par une danse commune dans le cirque.

Après cette danse, les républicains des deux sexes se sont rendus à la salle de la société.

Plusieurs membres ont fait des discours analogues à la fête, qui ont été vivement applaudis; tous ont demandé qu'il fût fait une adresse à la Convention nationale en faveur du vieillard. (Ce vieillard, âgé de 86 ans, est un exemple du caprice du sort et de l'absurdité de l'ancien régime. Après avoir servi l'espace de 27 ans, après avoir passé sa jeunesse à défendre son pays, il se voyait abandonné du gouvernement, réduit à traîner ses derniers jours dans l'amertume et la misère, parce qu'il n'avait pas eu assez de protection pour obtenir une pension) afin de lui obtenir la solde des invalides, et qu'en attendant le résultat de cette adresse la société avise aux moyens de lui procurer une subsistance honnête.

Cette proposition a été arrêtée avec transport. Tous se sont empressés de venir déposer leurs offrandes sur le bureau; en un instant on a reçu une somme de 120 livres.

Tous les cœurs sont ouverts à la générosité et à la bienfaisance; chacun veut avoir la parole pour se disputer l'honneur de retirer le respectable vieillard de sa mendicité.

La citoyenne Campagne offre de le coucher, Mayoche, de l'habiller, Edy de le nourrir, Tamarel, de le nourrir, loger et éclairer, il s'élève à ce sujet un débat généreux.

La société, rendant hommage à la générosité de tous accorde la préférence à Tamarel. (Tamarel est un vieillard âgé de 72 ans, qui a servi 45 ans). Pendant cette scène attendrissante, le vieillard exprime sa reconnaissance par des larmes de joie.

Enfin la société termine sa séance en arrêtant que les représentants du peuple seront invités à rester à leur poste jusqu'à ce que tous les tyrans de la terre soient détruits.

Ensuite on s'est porté en foule sur la place de la Liberté où le vieillard a allumé un feu de joie qui a consumé les emblèmes de la féodalité et les attributs de la royauté, qui avaient été traînés par les rues, toute la journée, sur un âne.

Enfin, le vieillard a été conduit en triomphe et au son de la musique à sa maison adoptive, où il trouvera dans la paix et l'aisance une subsistance honnête jusqu'à ce que la Convention ait jeté un regard favorable sur lui.

Vive la République ! Vive la Montagne !

MUNIER (présid.), PERRIN, SOYNE,
ONEILH (secrét.).

43

L'accusateur public de Laval annonce que la commission révolutionnaire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne, exerce ses fonctions avec vigueur : il fait passer la note des conspirateurs condamnés par ce tribunal.

Insertion au bulletin (1).

[Laval, 13 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Dis à la Convention nationale que la Commission militaire révolutionnaire établie par les représentants du peuple en le département de la Mayenne s'occupe de le purger solidement. Après avoir fait tomber les brigands y capturés, elle a passé au jugement de leurs adhérents. C'est là que 14 vieux prêtres rémarchant (sic) en secret la perte des républicains et faisant passer des écrits incendiaires ont tombé sous le glaive de la loi. C'est là que Dupont Grandjardin ex-député à l'Assemblée Législative et commissaire des guerres à l'armée du Nord suspendu par le ministre et trouvé en le sein du terrain occupé ci-devant par les brigands, que ce voteur pour La Fayette, etc., Anjubault La Roche, ex-président du tribunal de district de Laval, ex-constituant, fédéraliste en chef et protecteur déclaré et reconnu des Chouans pris au milieu d'eux après être destitué... Jourdain, ancien administrateur du département, prédicateur du fédéralisme,

(1) P.V., XXXI, 47.

(2) C 291, pl. 932, p. 37. Reproduit dans Bⁱⁿ, 18 pluv.; J. Matin, n° 549; M.U., XXXVI, 317. Mention ou extraits dans C. univ., 19 pluv., J. Mont., n° 86; J. Fr., n° 502; C. Eg., n° 538; Rép., n° 49; Batave, n° 357; Audit. nat., n° 502; Ann. patr., n° 402; J. univ., n° 1537; M.U., XXXVI, p. 313.

muscadin en règle, émigré au terme de la loi, destitué, et commandant la force départementale à Caen, coupable de tous les forfaits et de tous les crimes contre la République, ont tombé sous la guillotine salutaire en le même temps que l'ex-duc de Talmont de la Trémouille et ce aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne.

Il serait à désirer que par toutes les villes, on opérât un exemple pareil et on y laissât comme à Laval des têtes des grands coupables, suspendues en public, alors comme ici l'esprit public perdu renaîtrait sans délai et le fanatisme expirerait de même.

Tant la hache nationale peut conseiller de biens. S. et F. ».

VOLETER.

44

Le comité de surveillance d'Indreville (ci-devant Châteauroux), en applaudissant aux travaux de la Convention nationale, lui annonce qu'il lui a adressé, dans les premiers jours de ce mois, au nom de la société populaire de la même commune, 73 marcs 3 gros d'argenterie, 11 gros en or, 556 l. en assignats, et 3 084 l. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

45

La société populaire de la commune d'Onsenbray, district de Beauvais, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que cette commune a fait don à la patrie de 122 l. 7 s., et de 23 chemises, 5 paires de bas, et d'une paire de souliers; et qu'elle a fait déposer au magasin général l'argenterie de son église, consistant en 5 marcs, 6 onces, 1 gros et demi.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

46

La société populaire de Villeneuve-sur-Vanne, district de Sens, offre, pour les défenseurs de la patrie, 85 paires de souliers, 19 chemises, une veste, un habit d'uniforme, une culotte, une paire de bas, une paire de guêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

47

La commune de Remy, district de Compiègne, département de l'Oise, fait hommage à la Convention nationale de la somme de 300 l. pour les

frais de la guerre. Cette commune s'est empressée depuis long-temps de porter à Compiègne, son district, toute l'argenterie de son église, se montant à plus de 36 marcs: elle a de plus fait passer aux défenseurs de la patrie divers dons en nature, en assignats, en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rémy, s.d.] (2)

« Citoyens Représentants du peuple français,

La commune de Remy, district de Compiègne, département de l'Oise, vient par mon organe faire hommage à la Convention d'une somme de 300 l. qu'elle dépose sur l'autel de la Patrie, et qu'elle a spécialement destinée aux frais immenses de cette guerre meurtrière et sanglante que les maudits despotes coalisés ont suscité contre la liberté du genre humain. Puisse cet exemple être imité par toutes les communes de la République et bientôt le peuple français verroit fuir devant lui, comme un vil troupeau, tous ces satellites, tous ces monstres qui ont mal calculé les forces d'un peuple courageux qui combat pour sa Liberté et sait faire des sacrifices pour la défendre.

Citoyens représentants, je crois devoir vous observer qu'outre cette somme ci-dessus portée, ma commune s'est empressée, il y a plus de six semaines, de porter à Compiègne son district, toute l'argenterie de son église, argenterie qui se montoit à plus de 36 marcs; que de plus elle a envoyé à nos braves soldats sans-culottes, 60 chemises, plusieurs paires de bas, 4 paires de souliers et 60 livres ou environ, tant en assignats qu'en numéraire.

Représentants, demeurez à votre poste, continuez de déployer l'énergie que vous avez toujours montrée pour défendre nos intérêts communs et bientôt, nous serons heureux ».

VANNACQUOT (membre de la comm.).

48

La commune de Beaumont, district de Clermont-Ferrand, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste: elle annonce qu'elle ne veut et ne reconnoît d'autre culte que celui de la raison; elle a envoyé les dépouilles de son église à la monnaie. Elle demande une explication de la loi sur l'égalité du partage des successions.

Mention honorable de la première partie de l'adresse, renvoi de la seconde au comité de législation (3).

[Beaumont, 24 niv. II] (4)

« Aux Augustes Représentants du peuple,

Liberté, Egalité et la République une, indivisible, démocratique et impérissable ou la mort.

Citoyens Représentants,

La commune de Beaumont, chef-lieu de canton, district de Clermont-Ferrand, département

(1) P.V., XXXVI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.; J. Sablier, n° 1123.

(2) P.V., XXXI, 48; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 316; J. Sablier, n° 1123; J. Fr., n° 501.

(3) P.V., XXXI, 48. Minute du P.V. (C 291, pl. 922, p. 17). Reproduit dans Bⁱⁿ, 18 pluv.

(1) P.V., XXXI, 48 et 111; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) C 291, pl. 922, p. 18.

(3) P.V., XXXI, 48; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(4) DIII 202, doss. 11.